

Heinz Aemisegger
Pierre Moor
Alexander Ruch
Pierre Tschannen
(éds)

Commentaire pratique LAT: Construire hors zone à bâtir

VLP-ASPAN 

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2017

Sommaire

Avant-propos	V
Liste des éditeurs et des auteurs	VII
Sommaire	IX
Liste des abréviations	XI
Liste des lois citées	XXVII
Bibliographie	XXXIX
Documents officiels de la Confédération	XLIII
Droit cantonal des constructions et de l'aménagement du territoire	XLVII
Remarques préliminaires relatives aux articles	
16 à 16b	1
Art. 16 Zones agricoles	35
Art. 16a Constructions et installations conformes à l'affectation de la zone agricole	61
Art. 16a^{bis} Constructions et installations pour la détention et l'utilisation de chevaux	97
Art. 16b Interdiction d'utilisation et démolition	115
Remarques préliminaires relatives aux articles	
24 à 24e et 37a	123
Art. 24 Exceptions prévues hors de la zone à bâtir	167
Art. 24a Changement d'affectation hors de la zone à bâtir ne nécessitant pas de travaux de transformation	207
Art. 24b Activités accessoires non agricoles hors de la zone à bâtir	219
Art. 24c Constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone	249

Art. 24d	Habitations sans rapport avec l'agriculture, constructions et installations dignes de protection	287
Art. 24e	Détention d'animaux à titre de loisir	319
Art. 27a	Restrictions des cantons concernant les constructions hors de la zone à bâtir	341
Art. 37a	Constructions et installations à usage commercial sises hors zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone	357
Index		381